LE SITE AMADEIS-INVEST.COM

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Le site propose d'investir dans les bornes électriques. Il s'agit d'un site de plus d'arnaque aux bornes électriques. Ce produit est bien placé dans le rayon énergies renouvelables des supermarchés de l'arnaque.Il accompagne souvent les sites d'arnaques aux places de parking équipés de bornes électriques !

Le site internet

Il a été créé le 06/02/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/amadeis-invest.com

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 07 56 96 27 60

Les faux noms

Le site utilise :

Il a été usurpé le nom du dirigeant de la vraie société ! Ce n'est pas une première hélas. Nous ne publions pas son nom.

Les produits

Il est proposé d'investir dans des bornes électriques avec un rendement fantaisiste ! Nous publions le contrat proposé et le rendement promis....

Le-contrat-du-site-amadeis-invest.com.pdf

Les-rendements-proposes-par-le-site-amadeis-invest.pdf

Il est à noter une curiosité. Il est indiqué en bas du mail un nom de domaine pour contacter l'escroc qui est amedeis-invest.com au lieu de amadeis-invest.com avec en dessous le lien vers le vrai site !

Les informations juridiques

Il est usurpé le nom d'une société de gestion de patrimoine. Elle est totalement étrangère à cette arnaque. Nous publions le lien vers le vrai site https://www.amadeis.com/fr/

Il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 29/11/2024.

https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommate

urs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en

PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.